



« RE2020 : la filière bois ravie »



Stéphanie Obadia

Publié le 24/11/2020 à 17h46

Sujets relatifs :

Actualité [Soyez le premier à réagir](#)

[Soyez le premier à réagir](#)

Premières réactions recueillies auprès de Frédéric Carteret, président de l'Union des Industriels et Constructeurs Bois (UICB).

« Le principe d'ACV dynamique a été retenu par le gouvernement pour la RE2020, nous nous en félicitons. Cette méthode va permettre de mieux répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone ». En revanche, le président de l'UICB regrette le flou quant aux seuils et aux exigences environnementales. « Nous voulons des seuils ambitieux et nous ne voulons pas nous limiter à des seuils minimaux. Cela fait partie de nos points de vigilance ». L'UICB s'est en effet fixé des seuils de 400kgCO2/m2 en juillet 2021 et 300 pour juillet 2024 pour les logements collectifs. Et 350kgCO2/m2 en juillet 2021 et 250kgCO2/m2 en juillet 2024 pour les maisons individuelles. Concernant le degré heure et le confort d'été, il faut encore travailler à améliorer le confort d'été avec des occultations, des puits traversants... « La filière est jeune et atomisée mais nous sommes en mesure d'inventer et d'y répondre de façon rapide. Avec le confinement, nous avons montré que nous avons pu rapidement rebondir ». Les enjeux sont importants : « il ne faudrait pas que demain nous ayons à rénover des épaves environnementales tout comme aujourd'hui nous rénovons des épaves énergétiques. Nous savons aujourd'hui que l'environnement est un enjeu majeur ».

Régler la question des surcoûts

Concernant le surcoût que peut engendrer une construction bois, il peut être un peu plus élevé, mais loin des 15% souvent avancés. « Nous sommes un peu plus élevés mais nous représentons que 5% maximum de la filière construction. La massification, l'industrialisation et la densification nous permettront de descendre nos coûts de façon drastique. Un coût identique assez rapidement, voire même un coût inférieur à une construction traditionnelle. » D'ailleurs, un plan d'aides est dans les cartons du gouvernement pour relancer et industrialiser la filière et la construction bois. Et l'UICB pilote un appel à manifestation d'intérêt autour de l'industrialisation de la filière bois. Sachant qu'aujourd'hui 80% des bois d'ingénierie sont importés. Si peu de chiffres sont disponibles concernant les bois d'ingénierie, on estime à 40 000 m3 la production de

La trajectoire bas carbone au coeur de la future réglementation du bâtiment #RE2020

[Réglementation](#) [RE2020](#)

 Publié par [Juliette de NOVABUILD](#)

Les ministres Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique, et Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement, ont présenté ce mardi 24 novembre 2020 les contours de la future réglementation

environnementale RE2020 qui prendra la place de la RT2012.

Petite histoire des réglementations thermiques

La première réglementation thermique a vu le jour en 1974, à la suite du choc pétrolier, avec pour objectif de fixer des limites de consommation énergétique pour les bâtiments résidentiels neufs.

Les **réglementations thermiques** se sont succédé au rythme d'environ une par décennie jusqu'à la réglementation thermique 2012 (RT2012), en application depuis le 1er janvier 2013 et aujourd'hui toujours en vigueur. Ces réglementations sont devenues plus exigeantes avec le temps et ont couvert des champs de plus en plus vastes. Chauffage, surface vitrée, ventilation ou encore isolation, elles ont néanmoins toujours gardé pour objectif quasi exclusif de réduire les consommations énergétiques.

En signant l'**Accord de Paris en 2015**, la France a pris un engagement important dans la lutte contre le changement climatique. Les émissions de **gaz à effet de serre** doivent diminuer et l'effort se répartir parmi les différents secteurs.

Cette ambition a été réaffirmée dans la loi énergie-climat qui prévoit d'atteindre la **neutralité carbone en 2050** et, à ce titre, le secteur du bâtiment, avec plus de 25% des émissions nationales en 2019, se place en 2e position après les transports. Aussi, l'État, avec l'aide des acteurs du secteur, a lancé un projet inédit pour prendre en compte dans la réglementation non seulement les consommations d'énergie, mais aussi les émissions de carbone, y compris celles liées à la phase de construction du bâtiment, la réglementation environnementale 2020 (RE2020).

Cette nouvelle réglementation, qui viendra remplacer la RT2012, émerge de la volonté de l'État et du dialogue avec les acteurs qui ont décidé d'agir collectivement pour **réduire les émissions du bâtiment**.

L'expérimentation E+/C- a inspiré la RE 2020

La RT2012 s'était grandement inspirée d'une expérimentation qui l'a précédée, à travers le label bâtiment basse consommation (BBC). Introduit dès 2007, le label BBC, qui élargissait la RT2005 et permettait d'envisager une nouvelle réglementation plus ambitieuse, avait concerné plus de 100 000 bâtiments au moment où la RT2012 est entrée en vigueur.

De la même manière, **l'État a lancé en 2017 l'expérimentation E+/C-**, pour caractériser les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE2020.

Pour la première fois, les acteurs de la construction ont pu travailler sur un **indicateur carbone en cycle de vie**, ce qui a permis de calibrer la réglementation environnementale.

La RE 2020 sera applicable dès l'été 2021

La RE 2020 est la future réglementation environnementale des bâtiments neufs. Il s'agit donc de préparer les bâtiments qui seront les lieux de vie des Français pour les décennies à venir : **un quart des bâtiments de la France de 2050 ne sont pas encore construits**.

Initiée en janvier 2020 pour une application initialement prévue au 1er janvier 2021, le Gouvernement a décidé de décaler l'élaboration de la RE2020 en raison de la crise sanitaire. **La réglementation entrera en vigueur à l'été 2021**. Les premiers textes réglementaires (décret et arrêté) concernant les logements seront mis en consultation tout début décembre de cette année.

L'ensemble de la réglementation dans sa version définitive pourra être publié d'ici la fin du premier trimestre 2021, ce qui donnera à tous les acteurs de la filière de la construction un temps d'appropriation avant l'entrée en vigueur.

Avec la RE2020, le Gouvernement poursuit trois objectifs principaux.



Priorité 1 : Des bâtiments qui consomment moins et utilisent des énergies moins carbonées

La RE 2020 donnera la priorité à la **sobriété énergétique** et à la **décarbonation de l'énergie**.

Il s'agit de **poursuivre la baisse des consommations des bâtiments neufs**, car la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. La RE2020 sera plus exigeante que la RT2012, en particulier sur la performance de l'isolation grâce au **renforcement de l'indicateur de besoin bioclimatique** (dit **Bbio**). Par rapport aux exigences de la RT2012, le seuil maximal pour le besoin bioclimatique des logements sera abaissé de 30%.

Une fois les besoins en énergie réduits, il est aussi essentiel **que cette énergie soit la plus décarbonée possible**, notamment à travers le recours à la chaleur renouvelable (pompe à chaleur, biomasse, etc.). En **maison individuelle**, où les solutions non fossiles sont très courantes et parfaitement maîtrisées (notamment la pompe à chaleur ou le chauffage biomasse), le seuil sera fixé à 4 kgCO₂/m²/an dès l'entrée en vigueur de la RE2020 (dès l'été 2021).

En **logement collectif**, la transition sera progressive entre 2021 et 2024, car aujourd'hui encore 75% des logements collectifs nouvellement construits sont chauffés au gaz. Ainsi, avec la RE2020, la France, à l'instar d'autres pays européens (Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni) se met en capacité de **se passer définitivement des énergies fossiles et du gaz** dans les bâtiments neufs.



Priorité 2 : Ménager une transition progressive vers des constructions bas-carbone, qui utiliseront très largement le bois et des matériaux biosourcés

La RE 2020 vise à **diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments** en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son **cycle de vie**, dès la construction. La RE2020 fixera des exigences compatibles avec la **stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**. Il s'agit de diminuer les émissions des secteurs industriels d'au moins 30% en 2030 par rapport à 2013. Les exigences visant à limiter ces impacts permettront d'encourager puis de **systématiser les modes constructifs qui émettent peu de gaz à effet de serre**. Une telle diminution devrait rendre, à l'horizon 2030, l'usage du bois et des matériaux biosourcés quasi-systématique, y compris en structure (gros oeuvre) dans les maisons individuelles et le petit collectif.

L'analyse de cycle de vie valorisera le stockage temporaire du carbone, à savoir la capacité des matériaux biosourcés (dont le bois) à stocker le carbone pendant leur vie biologique et à ne le réémettre en partie qu'en fin de vie. On parle alors d'analyse en **cycle de vie dynamique**. Cela signifie notamment construire plus souvent puis systématiquement avec du **bois** et des matériaux **biosourcés**, qui stockent le carbone pendant la durée de vie du bâtiment. Les seuils ainsi fixés permettront de conserver une logique de résultats et non de moyens, laissant aux constructeurs la liberté de choisir les matériaux et les techniques qu'ils souhaitent mettre en place de manière optimale.

Au-delà de l'utilisation de matériaux biosourcés, de fortes **incitations sont données pour faire progresser les autres matériaux**, techniques et équipements de construction. **L'innovation** en termes de mixité des matériaux (constructions mêlant bois et béton par exemple) ou de béton bas-carbone sera encouragée.

La RE2020 fixera des **exigences progressives dans le temps et différenciées** selon la typologie de bâtiment (individuel ou collectif). Dans la **première phase (2021-2024)**, l'enjeu essentiel sera l'appropriation par l'ensemble de la filière constructive de la méthode d'analyse en cycle de vie. Une fois cette première phase passée, lorsque les méthodes d'analyses de cycle de vie et la caractérisation environnementale des produits seront tout à fait maîtrisées, **les exigences augmenteront par palier** (2024, 2027 puis 2030), induisant un recours de plus en plus important aux matériaux à faible empreinte carbone et notamment bois et biosourcés.

À travers ces exigences, c'est une **transformation profonde de la manière de construire** qui s'engage et qui mobilisera l'ensemble de la filière du bâtiment pendant les mois et années à venir.



Priorité 3. Des bâtiments plus agréables en cas de forte chaleur

Le Gouvernement souhaite assurer que les **bâtiments de demain seront adaptés au changement climatique** et seront confortables lors des **vagues de chaleur**.

Sur la base d'un scénario météo similaire à la **canicule de 2003**, un **indicateur de confort d'été** sera calculé lors de la conception du bâtiment, qui s'exprimera en degré/heure (DH)*. La RE2020 fixera un seuil haut maximal de 1250 DH qu'il sera interdit de dépasser, ce qui correspondrait à une période de 25 jours durant laquelle le logement serait continuellement à 30°C le jour et 28°C la nuit. Ce seuil sera le même partout en France.

Les solutions de **climatisation dites passives** seront encouragées par la réglementation, à travers son moteur de calcul, qu'il s'agisse par exemple de la forme du bâtiment, de son orientation, de protection contre le soleil, de l'installation de brasseurs d'air ou encore de puits climatiques, etc.

Des surcoûts maîtrisés

Les **surcoûts anticipés** pour la RE2020 tels qu'estimés sur la base des exigences de l'horizon 2030 **ne dépassent pas 10% du coût de construction actuel**, ce que soit pour des maisons individuelles ou des logements collectifs. Surtout, **les exigences étant d'application progressive** dans le temps, les surcoûts immédiats (liés aux exigences prévues à l'entrée en vigueur) sont bien plus faibles (de l'ordre de 3 à 4% des coûts de construction) et les **phénomènes d'apprentissage pourront jouer à plein d'ici 2030**.

Enfin, ces surcoûts sont à mettre en regard des **gains socio-économiques** obtenus sur la durée de vie des bâtiments : baisse de facture énergétique, émissions de carbone évitées, création d'emplois locaux, etc.

Un futur label d'Etat pour ceux qui souhaitent aller plus loin

La réglementation sera **progressivement plus exigeante**, depuis son entrée en vigueur en 2021, jusqu'à 2030 avec **trois jalons prévus en 2024, 2027 et 2030** qui constitueront autant de marches de rehaussement des exigences.

Pour favoriser cette mobilisation et activer la capacité d'anticipation de l'ensemble de la chaîne, le Gouvernement prévoit également de créer un **label d'État**. Il aura pour principal objectif de valoriser et de récompenser les bâtiments qui atteindront les exigences des étapes suivantes de la RE2020, c'est-à-dire **ceux qui prennent de l'avance sur la réglementation**. Ce label constituera un signe d'exemplarité et pourront se saisir des incitations locales, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage publics et privés. Il pourra également être accompagné d'incitations fiscales ou réglementaires. La publication de la première mouture du label est prévue pour le **second semestre 2021**.

*Il s'agit du nombre d'heures dans l'année durant lesquelles le bâtiment dépasserait le seuil de 28°C le jour (26°C la nuit), multiplié par la différence entre la température simulée et l'écart avec la limite de 28°C (resp. 26°C). Par exemple, pour simplifier, s'il fait 20°C toute l'année dans un logement, excepté pendant 10 jours et 10 nuits durant lesquels la température grimpe à 30°C en continu, l'indicateur de confort d'été sera de 720 DH (2°C x 12h x 10 jours + 4°C x 12h x 10 nuits).

 Article publié sur NOVABUILD
[Consulter la source](#)

MODÉRÉ PAR : CLÉMENT GAILLARD

Autres actualités dans "Information"

[Green Solutions] La Longère à Lurais : un défi de rénovation

 Publié le 27 nov. 2020 - 12:00
 Dany Chiappero, Responsable du Pôle Patrimoine-Paysage-

Urbanisme pour la Maison du Parc – Le Bouchet, évoque le projet de La Longère à Lurais. Ce bâtiment a remporté une mention au niveau français des Green Solutions Awards 2019 dans (...)

Lyon, Rennes, Beauvais, Besançon, Nevers, Gisors, premiers villes à participer au Championnat de France des économies d'énergie

 Publié le 27 nov. 2020 - 12:00
 Le tout premier Championnat de France des économies d'énergie entre villes sera lancé en 2021, avec le soutien des ministères de la Transition Écologique et de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. • Le Championn (...)

L'urbanisation pourrait perturber le cycle entre les fleurs et les abeilles

 Publié le 27 nov. 2020 - 10:29
 Une étude publiée en Août 2020 dans la revue Oikos et menée par des scientifiques du CNRS et de l'Université de Lille souligne les risques que fait peser l'urbanisation croissante sur les interactions entre pollinisateurs sauvages (...)

Accès rapide

[Accueil](#)
[Actualités](#)
[Bâtiments](#)
[Membres](#)
[Communautés](#)
[Conditions générales d'utilisation](#)
[Charte des contributeurs](#)
[Mentions Légales](#)
[Contact](#)
[R](#)

A propos de Construction21

Construction21 est à la fois une plateforme collaborative et un portail d'information à la disposition des professionnels de la construction et de la ville durable. Elle a été conçue pour aider à développer de nouvelles façons de construire et de rénover, accélérant ainsi la transition écologique du secteur. Lancée dans 6 pays en mars 2012 par 9 partenaires européens, elle vise à couvrir les 5 continents dans les 5 ans.

Réseau Construction21

[International](#)
[France](#)
[Allemagne](#)
[Espagne](#)
[Lituanie](#)
[Italie](#)
[Roumanie](#)
[Belgique](#)
[Luxembourg](#)
[Maroc](#)
[Algérie](#)
[Chine](#)

respecter ses engagements internationaux

Les Accords de Paris vont célébrer leur cinquième anniversaire, événement marqué par le retour annoncé des États-Unis. L'Union européenne est en passe de consacrer 30 % de son budget à son action climatique : un budget inédit en la matière. Pour sa part, la France veut que soit révisée la doctrine des accords commerciaux européens pour inscrire les engagements climatiques des partenaires commerciaux de l'UE dans une logique juridiquement contraignante.

Mais, derrière ce leadership assumé, quelles sont les réalités en France ? En matière de construction bois, ses voisins européens sont en avance. La filière bois estime que sans une RE2020 ambitieuse, l'écart continuera de se creuser et la crédibilité de la France sur ces enjeux sera questionnée.

Dans la perspective de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, que le Président de la République souhaite placer sous le signe du Climat, l'adoption d'une Réglementation Environnementale progressiste et cohérente avec la trajectoire de neutralité carbone pour la construction doit être l'illustration du volontarisme et de l'engagement de l'État. »



Smartlinks | [Le Commerce du Bois](#) | [Actualités](#) | [Environnement](#) | [Énergies renouvelables et alternatives](#) | [Politiques environnementales](#) | [Pollution](#) | [Pollution de l'air](#) | [Réchauffement de la planète et le changement climatique](#) | [Politiques environnementales](#) | [Politiques de réglementation](#) | [Énergie](#) | [Énergies renouvelables et alternatives](#) | [Énergies renouvelables](#) | [Professional and Trade Associations](#)

[← Back](#)

[↗ view original format](#)



Le BOIS INTERNATIONAL
L'Officiel du Bois

Rechercher



LE PORTAIL DES
PROFESSIONNELS
DE LA FILIÈRE BOIS

KAZI-TANI.com

BOIS

800 occasions

A LA UNE **Premières démonstrations en France pour le skidder Equus 175N Universal**



Home > Actualités > Politiques publiques > RE 2020 : la filière forêt-bois demande des objectifs plus ambitieux

RE 2020 : LA FILIÈRE FORÊT-BOIS DEMANDE DES OBJECTIFS PLUS AMBITIEUX

1re transformation 2e transformation RE 2020 réglementation environnementale

Le 24 novembre 2020

Les organisations professionnelles de la filière forêt-bois appellent le Gouvernement à plus d'ambition pour la Réglementation environnementale 2020, dont le texte devrait entrer en vigueur l'an prochain.

« La RE2020 aura en effet valeur d'un signal considérable adressé aux acteurs économiques pour atteindre en 2030 l'objectif de réduction de 49% de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment fixé par la stratégie nationale bas carbone », écrivent ensemble **France bois forêt (FBF)**, **France bois industries entreprises (FBIE)** et **France bois régions (FBR)**, dans un communiqué rédigé le 17 novembre sous l'égide du Comité stratégique de filière bois (CSF bois). « En l'état actuel des travaux préparatoires à cette future réglementation, les certitudes manquent sur son niveau réel d'ambition carbone. » La filière forêt-bois demande entre autres que la « RE2020 » impose des objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment pour permettre au bois d'affirmer pleinement son potentiel en matière de construction. « Dans le cycle de vie du bâtiment, 60% du bilan carbone du bâtiment provient de la phase de construction, durant laquelle le premier poste d'émission concerne les matériaux et les équipements, à hauteur de 55%. Face à ce constat, une utilisation accrue du bois et des matériaux biosourcés est la seule solution crédible pour diminuer les émissions carbone », expliquent les organisations professionnelles. « Pour être à la hauteur des circonstances, la RE 2020 doit donc efficacement inciter leur utilisation au moyen de critères carbone objectifs traduits dans des seuils réglementaires et, pour son calendrier, avec une ambition marquée dès 2021 puis des exigences graduellement renforcées tous les trois ans ».

Niveau méthode, les organisations professionnelles de la filière forêt-bois saluent la volonté de retenir l'analyse de cycle de vie dynamique (ACV dynamique) pour le calcul des émissions de gaz à effets de serre des produits de construction, mais invitent le Gouvernement à intégrer dans son décret des seuils significatifs de stockage du carbone dans les matériaux. Globalement, elles souhaitent que l'adoption d'un texte ambitieux donne l'opportunité à la construction bois en France de combler son retard de développement avec les pays européens voisins et permette d'impulser une trajectoire de neutralité carbone pour l'ensemble du bâtiment, notamment dans la perspective de la future présidence française du Conseil de l'Union européenne (janvier à juin 2022).



Like 4



Tweet



Enregistrer

ARTICLES SIMILAIRES...



Observatoire De La FNB : La Filière Forêt-Bois Tourne À 100%



Fonds D'accélération Des Investissements Industriels : Nombre D'entreprises Du Secteur Bois Déjà Lauréates



Durabilité Du Bois : FCBA Lance Trois Nouveaux Outils Pratiques



La Cellule De Veille Économique De La Filière Évalue L'impact Du Covid-19 Sur Les Activités Forêt-Bois

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX



PANIER

Votre panier est vide.

COVID-19
REBONDIR ENSEMBLE !!!
Analyser, informer et construire l'avenir

Votre newsletter quotidienne gratuite **S'inscrire**

LA LIBRAIRIE



VOIR LA LIBRAIRIE



Espace Annonceur
Contactez-Nous
Bois International
Index des articles publiés
Mentions légales

LE CLUB DES EXPERTS

Retrouvez les conseils et les opinions de professionnels de la filière.

LE CLUB DES EXPERTS

ÉTIQUETTES

acord Amélie Aubriot **Arbonis** assurance Assurance-crédit
BIM bioraffinerie Bpifrance Burgat chercheur **Chine**
Cineplex Cologne Compagnons du devoir Cousteaux
d'ébranchage Envermeu **FNCOfor**
Forestinnov forestière Fédération européenne du
parquet (FEP) Gauthier **grumes** Grumes de chêne
hanovre Indicateur du marché des forêts
innovation Interzum KESLA Lucas Louis lycée
mélèze perceuse Pluribois produits forestiers pôle innovation
recherche relance Scieries **scieur**
Sharper tonnelier Transformation UE transition
écologique Unisylva **ventes de bois**

RE 2020 : la filière bois appelle des critères plus ambitieux pour la neutralité carbone

[réglementation](#) [ACV](#) [RE2020](#) [matériaux](#) [bois](#) [biosourcé](#)
Publié par [Editions Des Halles](#)

En l'état actuel des travaux préparatoires de la RE 2020, les certitudes manquent sur son niveau réel d'ambition carbone. La filière forêt-bois demande qu'elle impose des objectifs clairs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Ceux-ci doivent être traduits par des seuils réglementaires cohérents avec l'objectif de neutralité carbone à 2050 en matière d'impact global et d'exigences de stockage de carbone. Il s'agit d'éviter que l'écart se creuse avec les pays voisins de la France, déjà en avance dans le domaine des constructions en bois. Une utilisation accrue du bois et des matériaux

biosourcés est la seule solution crédible pour diminuer les émissions carbone. Ils séquestrent et stockent du carbone biogénique et se substituent à des matériaux émetteurs de carbone. Ils sont renouvelables, pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et issus pour une part importante d'une forêt française gérée raisonnablement et durablement. La filière forêt-bois française est en capacité de répondre à cette hausse de la demande, bénéfique pour l'ensemble de l'économie de la France. En outre, l'utilisation des matériaux bois et biosourcés dans le bâtiment n'engendre, dans une très large majorité des cas (...) [Lire la suite](#)

Article publié sur [Bâtijournal Energie / Environnement](#)[Consulter la source](#)Photo by [Jan Antonin Kolar](#) on [Unsplash](#)MODÉRÉ PAR : [CLÉMENT GAILLARD](#)

Autres actualités dans "Information"

[Green Solutions] La Longère à Lurais : un défi de rénovation

Publié le 27 nov. 2020 - 12:00

Dany Chiappero, Responsable du Pôle Patrimoine-Paysage-Urbanisme pour la Maison du Parc – Le Bouchet, évoque le projet de La Longère à Lurais. Ce bâtiment a remporté une mention au niveau français des Green Solutions Awards 2019 dans (...)

Lyon, Rennes, Beauvais, Besançon, Nevers, Gisors, premières villes à participer au Championnat de France des économies d'énergie

Publié le 27 nov. 2020 - 12:00

Le tout premier Championnat de France des économies d'énergie entre villes sera lancé en 2021, avec le soutien des ministères de la Transition Écologique et de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. • [Le Championn \(...\)](#)

L'urbanisation pourrait perturber le cycle entre les fleurs et les abeilles

Publié le 27 nov. 2020 - 10:29

Une étude publiée en Août 2020 dans la revue Oïkos et menée par des scientifiques du CNRS et de l'Université de Lille soulignent les risques que fait peser l'urbanisation croissante sur les interactions entre pollinisateurs sauvages (...)

PUBLIÉ LE 23 NOV. 2020 - 10:08 GMT

PAR [EDITIONS DES HALLES](#) | FRANCE

VUE 356 FOIS

 [Information](#)


RECHERCHEZ PARMi LES ACTUS

Entrez votre propre mot-clé

 [Rechercher](#)

AUTRES ACTUALITÉS

Réseaux d'assainissement et eaux parasites

Publié le 27 nov. 2020 - 09:53

[Formation] RT2012 - l'environnement juridique, technique et sociologique - Retour d'expérience et préparation à la RE2020

Publié le 27 nov. 2020 - 08:00

[Formation] Mesures de performances et garanties de résultats énergétiques du bâtiment

Publié le 26 nov. 2020 - 11:00

[Tribune] La crise sanitaire, une opportunité pour la construction du smart building

Publié le 26 nov. 2020 - 10:55

La construction Hors-site en réponse au plan de relance du gouvernement

Publié le 26 nov. 2020 - 10:17

CATÉGORIES

[Agenda](#)[Information](#)[Opinions](#)[Videos & Audios](#)[Formations](#)[Recherche et développement](#)

ARTICLES LES PLUS LUS

[Projet européen METABUILDING : financer et soutenir l'innovation des PME](#)

[\[Dossier Hors-site\] #7 - Les bâtiments réversibles et évolutifs, l'avenir du secteur de la construction](#)

[\[Webinar\] Réseaux de chaleur et de froid 5G pour des territoires décarbonés](#)

[\[Report\] Rendez-vous le 18 février 2021 aux Assises Nationales du Logement et de la mixité urbaine 2020](#)

[Restitution des résultats du PN MURE : Ouverture des inscriptions](#)

[\[Webinar\] Rencontres Green Solutions - Penser l'énergie à l'échelle du quartier : des solutions pour la ville de demain](#)

[\[Dossier Hors-site\] # 21 - Durable, thermique, naturelle : la brique s'invite dans la construction hors-site](#)

[J-5 avant la sortie d'OPERATION ISOLATION... l'enquête choc de l'AQC sur les bâtiments performants !](#)

[\[Formation\] Formation en Design de Bâtiment Écologique](#)

[\[Invitation\] Trophées Bâtiments Résilients : Cérémonie de remise des prix lors des 20 ans de la MRN](#)

Accès rapide

[Accueil](#)
[Actualités](#)
[Bâtiments](#)
[Membres](#)
[Communautés](#)
[Conditions générales d'utilisation](#)
[Charte des contributeurs](#)
[Mentions Légales](#)
[Contact](#)



A propos de Construction21

Construction21 est à la fois une plateforme collaborative et un portail d'information à la disposition des professionnels de la construction et de la ville durable. Elle a été conçue pour aider à développer de nouvelles façons de construire et de rénover, accélérant ainsi la transition écologique du secteur. Lancée dans 6 pays en mars 2012 par 9 partenaires européens, elle vise à couvrir les 5 continents dans les 5 ans.

Réseau Construction21

[International](#)
[France](#)
[Allemagne](#)
[Espagne](#)
[Lituanie](#)
[Italie](#)
[Roumanie](#)
[Belgique](#)
[Luxembourg](#)
[Maroc](#)
[Algérie](#)
[Chine](#)

BatiChiffrage® Online

Le logiciel de référence pour vos devis, factures et estimatifs de travaux

Test et démo gratuits

EN CE MOMENT

COVID-19 | PLAN DE RELANCE | PROGRAMME PUC | PRÊTS GARANTIS | GUIDE OPPBTP

BTP - CHANTIERS > ACTEURS ET MÉTIERS

La filière bois demande plus d'ambition sur la RE2020 et le calcul carbone des matériaux

C.P., le 20/11/2020 à 15:20



Photo d'illustration © Alicia de Pixabay

Inscrivez votre adresse E-mail | Je m'inscris à la Newsletter

- in
- f
- twitter
- email
- print

NEUTRALITÉ CARBONE. À l'heure où la Réglementation environnementale 2020 (RE2020) doit faire l'objet des derniers arbitrages par le Gouvernement, les professionnels du bois estiment que le texte manque d'ambition dans sa forme actuelle. La filière demande à ce que la future réglementation impose des objectifs clairement établis de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

[batiactu] Effy

Webinaire Effy Pro News

Nouveautés Ma Prime Rénov' et Coup de pouce CEE

À 14h30 - Gratuit

JE M'INSCRIS

Au moment où le Gouvernement est censé rendre ses derniers arbitrages sur la fameuse Réglementation environnementale 2020, ou RE2020, la filière bois craint que le compte n'y soit pas. Alors que le texte doit poser les bases des futurs calculs et méthodes des chantiers de construction, les professionnels du secteur appellent à la vigilance, arguant que la future réglementation risque de passer à côté de sa cible. Si la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) impose une réduction de 49% de l'empreinte carbone du bâtiment, le texte de la RE2020

Il vous reste 72% à découvrir.

Ce contenu est réservé aux abonnés
Déjà abonné ? [Se connecter](#)

Abonnez-vous maintenant pour le lire dans son intégralité

Et bénéficiez aussi :

- ✓ D'un accès illimité à tous les articles de Batiactu
- ✓ D'une lecture sans publicité
- ✓ De toutes les interviews et analyses exclusives de la rédaction

JE M'ABONNE

Inscrivez votre adresse E-mail | Je m'inscris à la Newsletter

Articles qui devraient vous intéresser

[b] "Le label serait d'autant plus important que la RE2020 serait moins ambitieuse qu'imaginé"

ENTRETIEN. Philippe Pelletier, président du Plan bâtiment durable, précise auprès de Batiactu les enjeux du futur label qui sera collé à la réglementation environnementale 2020, prévue pour s'appliquer en juillet 2021.

L'ISOLATION DE COMBLES PERDUS PAR SOUFFLAGE DE QUINTE DE CELLULOSE SELON LE NF DTU 44.11

■ L'isolation des combles perdus par soufflage d'un isolant en vrac (DTU 45.11)

■ Grad, le concept révolutionnaire de terrasses à clipser

RE2020: les industriels de la construction dénoncent le calcul carbone et la place du bois

■ Smart Home, la maison intelligente

■ Écotoitures STEICO en fibre de bois

■ Sortie de la dernière version Allplan 2021 : libérez la puissance de la performance !

[b] Que reste-t-il de l'expérimentation E+C- dans la RE2020 ?

■ Logiciels Perrenoud, une gamme complète de logiciels interfacée avec la maquette numérique

■ Le Viaduc de la Roumer - Construction de pont avec BIM | Doka France

[b] RE2020 : "Les capacités de production sont là", assure Luc Charmasson (CSF Bois) FILIÈRE BOIS. Alors que la future Réglementation environnementale consacre le bois comme solution de construction, le président du Comité stratégique de la filière bois, Luc Charmasson, livre à Batiactu la réaction du secteur aux ...

■ Découvrez les outils de simulation numériques du CSTB

[batiactu] Effy

Webinaire Effy Pro News

Nouveautés Ma Prime Rénov' et Coup de pouce CEE

Jeudi 3 décembre à 14h30

En live avec Batiactu

JE M'INSCRIS

DERNIÈRES INFOS

- La baisse des permis de construire se confirmait en octobre, avant le reconfinement
- [b]** Que reste-t-il de l'expérimentation E+C- dans la RE2020 ?
- Pratiques anticoncurrentielles : le Cnoa une nouvelle fois condamné
- L'expertise à distance, un gain de temps pour tous
Rédactionnel native
- La Région Hauts-de-France prend des engagements pour soutenir le bâtiment
- [b]** Pourquoi Eurovia se lance sur la route à induction

KNAUF ORGANIC

INSPIRÉ PAR LA NATURE

Découvrir ici!

KNAUF

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS [b]

- Eiffage sur la bonne voie d'une autoroute en Norvège
- La Fnaim déboutée de sa demande contre PAP
- "L'éolien en mer pourrait représenter 40% de nos activités", T.Wolkiewicz (Eiffage Métal)
- Christophe Cuvillier débarqué d'Unibail-Rodamco-Westfield
- "2021 sera l'année de la rénovation", C. Muscat, DG de Knauf France
- Face à la crise du Covid, le BTP recourt au digital pour tenter d'améliorer ses marges
- "MaPrimeRénov copro peut tout changer" (R. Clause, Ile-de-France Energies)
- Les capacités solaires ont dépassé pour la première fois les 10 GW à fin septembre 2020

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

- REPARER LA VILLE - PARIS**
Du 01/11/2020 au 30/11/2020
 - CONFS AMIANTE BORDEAUX - BORDEAUX**
Du 01/12/2020 au 31/12/2020
 - PACTE L'ÉVÉNEMENT - PARIS**
Du 01/12/2020 au 31/12/2020
 - WORLD EFFICIENCY - PARIS**
Du 01/12/2020 au 31/12/2020
 - FORUM EST HORIZON - NANCY**
Du 08/12/2020 au 10/12/2020
 - SYMPOSIUM ISEFI - MONTROUGE**
Le 08/12/2020
 - CEREMONIE PRIX DES FEMMES ARCHITECTES - PARIS**
Le 09/12/2020
 - FORUM ESTP - PARIS**
Du 14/01/2021 au 15/01/2021
- Voir tous les événements à venir*

SUR LE MÊME SUJET

- [b]** RE2020 : "Les capacités de production sont là", assure Luc Charmasson (CSF Bois)
- [b]** Que reste-t-il de l'expérimentation E+C- dans la RE2020 ?
- La Région Hauts-de-France prend des engagements pour soutenir le bâtiment
- Des filières de l'énergie et du chauffage taclent la RE2020
- RE2020 : les architectes entre satisfaction et prudence
- Fraude à la rénovation énergétique : quatre peines de prison ferme prononcées

PARTENAIRES



RESTONS EN CONTACT

Je m'inscris à la Newsletter

Votre adresse e-mail

Voir la dernière Newsletter

Archives

Voir les contenus+ de Batiactu

Thèmes - Tags

À PROPOS

- Contacts
- Publicité
- Batiactu Batiactu
- Abonnement Recrute
- Informations légales
- Site annonceurs
- Politique de confidentialité et cookies



© 2020 Batiactu Groupe
www.batiactugroupe.com
Informations et solutions digitales pour la construction



Réduire

EN CE MOMENT

shop de SWISS KRONO

Configurateur de FDES pour les produits bois construction

La filière fenêtres en pleine morosité

Dispano r



RE 2020 : la filière bois appelle des critères plus ambitieux pour la neutralité carbone

Posté le 20 Nov 2020 à 07:25:03 par : Rédaction bâtiment

En l'état actuel des travaux préparatoires de la RE 2020, les certitudes manquent sur son niveau réel d'ambition carbone. La filière forêt-bois demande qu'elle impose des objectifs clairs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Ceux-ci doivent être traduits par des seuils réglementaires cohérents avec l'objectif de neutralité carbone à 2050 en matière d'impact global et d'exigences de stockage de carbone. Il s'agit d'éviter que l'écart se creuse avec les pays voisins de la France, déjà en avance dans le domaine des constructions en bois. Une utilisation accrue du bois et des matériaux biosourcés est la seule solution crédible pour diminuer les émissions carbone. Ils séquestrent et stockent du carbone biogénique et se substituent à des matériaux émetteurs de carbone. Ils sont renouvelables, pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et issus pour une part importante d'une forêt française gérée raisonnablement et durablement. La filière forêt-bois française est en capacité de répondre à cette hausse de la demande, bénéfique pour l'ensemble de l'économie de la France. En outre, l'utilisation des matériaux bois et biosourcés dans le bâtiment n'engendre, dans une très large majorité des cas, aucune augmentation des coûts de la construction. Pour être à la hauteur des circonstances, la RE2020 doit donc efficacement inciter leur utilisation au moyen de critères carbone objectifs traduits dans des seuils réglementaires et, pour son calendrier, avec une ambition marquée dès 2021 puis des exigences graduellement renforcées tous les trois ans. Retenir la méthode d'une ACV dynamique pour le calcul des émissions de gaz à effets de serre des produits de construction est une première nécessité, mais sans l'intégration dans le décret de seuils significatifs de stockage du carbone dans les matériaux, cette avancée restera vaine.

Étiquettes : RE2020



« Article précédent

REI Habitat devient le premier promoteur immobilier certifié PEFC et labellisé Bois de France

Article suivant

Nexity et Action Logement mettent en commun leur engagement en faveur du logement pour tous

Plus d'infos



Annonces ministérielles : Un label et une RE2020 qui se développera en 3 phases, entre 2021 et 2030



RE2020 : la Fédération CINOV s'inquiète



RE 2020 : nouveau calendrier



RE 2020 : le grand retour des convecteurs électriques ?

RECHERCHER

PUBLI-INFORMATION



HEXAPLI, le panneau bois lamellé-croisé français : une alternative pour la construction bas carbone

ABONNEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER

E-mail *

Sélectionner une ou plusieurs listes :

- Hebdomadaire
- Énergie & Environnement
- Patrimoine
- Enveloppe
- Construction bois

Je m'abonne !

SUIVEZ-NOUS !



Tweets de @bati_journal

bati-journal.com
@bati_journal

Configurateur de FDES pour les produits bois construction dlvr.it/RmWsmD



5 h

bati-journal.com
@bati_journal

La filière fenêtres en pleine morosité
dlvr.it/RmWslW

[Intégrer](#) [Voir sur Twitter](#)

SITES PARTENAIRES

5 Façades
Atrium Patrimoine
Kiosque 21
L'Atelier Bois
Planète Bâtiment
Woodsurfer
Bati Journal TV
Maisons Bois

UNIVERS BATIJOURNAL

Qui sommes-nous ?
Batijournal, site web d'information dédié aux professionnels et acteurs du bâtiment. Il réunit les expertises sectorielles de médias reconnus dans la filière bâtiment sur ses plateaux TV à l'occasion des grands événements de la filière avec son nouveau média Bati-journal.TV

NOS RÉSEAUX SOCIAUX



A PROPOS

Contact
Partenaires
Publicité
Mentions légales





Accueil >> Actualités >> RE 2020 : la filière bois appelle des critères plus ambitieux pour la neutralité carbone

RE 2020 : la filière bois appelle des critères plus ambitieux pour la neutralité carbone

Planète Bâtiment 20 novembre 2020



En l'état actuel des travaux préparatoires de la RE 2020, les certitudes manquent sur son niveau réel d'ambition carbone. La filière forêt-bois demande qu'elle impose des objectifs clairs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. Ceux-ci doivent être traduits par des seuils réglementaires cohérents avec l'objectif de neutralité carbone à 2050 en matière d'impact global et d'exigences de stockage de carbone. Il s'agit

d'éviter que l'écart se creuse avec les pays voisins de la France, déjà en avance dans le domaine des constructions en bois. Une utilisation accrue du bois et des matériaux biosourcés est la seule solution crédible pour diminuer les émissions carbone. Ils séquestrent et stockent du carbone biogénique et se substituent à des matériaux émetteurs de carbone. Ils sont renouvelables, pourvoyeurs d'emplois non délocalisables et issus pour une part importante d'une forêt française gérée raisonnablement et durablement. La filière forêt-bois française est en capacité de répondre à cette hausse de la demande, bénéfique pour l'ensemble de l'économie de la France. En outre, l'utilisation des matériaux bois et biosourcés dans le bâtiment n'engendre, dans une très large majorité des cas, aucune augmentation des coûts de la construction. Pour être à la hauteur des circonstances, la RE2020 doit donc efficacement inciter leur utilisation au moyen de critères carbone objectifs traduits dans des seuils réglementaires et, pour son calendrier, avec une ambition marquée dès 2021 puis des exigences graduellement renforcées tous les trois ans. Retenir la méthode d'une ACV dynamique pour le calcul des émissions de gaz à effets de serre des produits de construction est une première nécessité, mais sans l'intégration dans le décret de seuils significatifs de stockage du carbone dans les matériaux, cette avancée restera vaine.

PARTAGER



Précédent
Un pacte national pour simplifier et accélérer les procédures d'urbanisme

Suivant
L'électricité renouvelable continue sa progression



Rechercher

Rechercher

Publicité



Publi-information

La tuile photovoltaïque; une solution solaire pour rendre l'habitat autonome

Le magazine

Inscrivez-vous à notre newsletter

Je m'abonne !

Nos sites partenaires

Bati-journal
Woodsurfer
Atrium Patrimoine
5facades
L'atelier bois
Editions-des-halles
Rive-media
Bati Journal TV
Maisons-bois

Le magazine
Qui sommes-nous ?
Contact
Abonnement

Publicité
Partenaires
Plan du site
Mentions légales